



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.56
18 décembre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 56e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 5 décembre 1990, à 10 heures

Président : M. de MARCO (Malte)
puis : M. AL-SHAALI (Emirats arabes unis)
(Vice-Président)
M. de MARCO (Malte)

Politique d'apartheid du Gouvernement de l'Afrique du Sud [34] (suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

- c) Rapport de la Commission contre l'apartheid dans les sports
- d) Rapports du Secrétaire général
- e) Rapport de la Commission politique spéciale
- f) Projet de résolution

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 34 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN :

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/45/22)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/45/43)
- c) RAPPORT DE LA COMMISSION CONTRE L'APARTHEID DANS LES SPORTS
- d) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/45/162, A/45/539, A/45/550, A/45/637, A/45/670)
- e) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/45/815)
- f) PROJET DE RESOLUTION (A/45/L.31)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole au premier orateur, j'aimerais rappeler aux représentants que, conformément à la décision prise hier après-midi, la liste des orateurs pour le débat sera close ce matin à midi. Je demande par conséquent aux représentants qui souhaitent participer au débat de s'inscrire au plus tôt.

M. THAHIM (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Les Nations Unies ont affirmé à maintes reprises que la politique d'apartheid était un crime contre l'humanité, qu'elle était incompatible avec la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, et qu'elle mettait sérieusement en danger la paix et la sécurité internationales. Les Nations Unies ont également affirmé que l'élimination totale de l'apartheid était un préalable indispensable à la création d'une société non raciale et d'un gouvernement par la majorité fondés sur des principes démocratiques.

Comme par le passé, cette année encore nous sommes ici pour renouveler notre engagement d'aider le peuple sud-africain dans sa lutte contre l'apartheid et pour lui adresser un message l'assurant de notre soutien indéfectible jusqu'à l'élimination totale de l'apartheid.

Ce n'est pas à l'honneur de notre époque que l'un des systèmes les plus pernicieux jamais imposés par l'homme puisse subsister si longtemps à contre-courant de l'opinion mondiale. Les changements intervenus récemment sur la scène politique mondiale, assortis du nouvel accent mis sur le respect des droits de l'homme, font que la communauté internationale doit impérativement assurer à la vaste majorité de la population sud-africaine l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'année dernière, lors de la seizième session extraordinaire consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe, l'Assemblée générale a adopté sans vote la Déclaration historique sur la question. La Déclaration réaffirme le devoir qu'ont les Etats Membres d'appuyer tous ceux qui, en Afrique du Sud, cherchent à éliminer le crime d'apartheid; elle souligne qu'il est urgent de transformer l'Afrique du Sud en un Etat uni, non racial et démocratique, dans lequel les droits de tous les citoyens seront également protégés par une sorte de charte, un système juridique garantissant l'égalité de tous devant la loi et un système judiciaire indépendant et non racial. La Déclaration montre clairement comment sera l'Afrique du Sud nouvelle et les fondements sur lesquels elle doit être érigée.

Le rapport du Secrétaire général figurant dans le document A/44/960 et rédigé d'après les renseignements recueillis par l'équipe qu'il a envoyée en Afrique du Sud, ainsi que le rapport du Comité spécial contre l'apartheid, figurant dans le document A/45/22, nous encouragent à envisager l'avenir avec un certain optimisme.

M. Thahim (Pakistan)

Depuis notre dernière réunion lors de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, des mesures importantes et encourageantes ont été prises dans la bonne direction. M. Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques ont été libérés, l'interdiction dont étaient frappées les organisations politiques a été levée de même que l'état d'urgence. Toutefois cela n'est pas suffisant et ne doit pas nous faire oublier que l'apartheid continue d'exister dans toute son horreur en Afrique du Sud. Ma délégation estime que tant que nous n'aurons pas la preuve de changements profonds et irréversibles en Afrique du Sud, comme le prévoit la Déclaration, il n'y a aucune raison d'atténuer les sanctions ou les pressions internationales exercées contre l'Afrique du Sud.

Tant que les piliers de l'apartheid subsisteront, le peuple d'Afrique du Sud ne peut espérer jouir de la justice et de l'égalité. Malheureusement, le Population Registration Act de 1950, le Native Land Act de 1913, le Group Areas Act de 1966 et le Homeland Citizenship Act restent en vigueur. L'activité politique est sérieusement limitée par toute une série de lois répressives, dont les plus significatives sont le Public Safety Act et le Internal Security Act. En dépit des mesures prises récemment, comme la libération de prisonniers politiques et la levée de l'état d'urgence, il reste encore beaucoup à faire. Les prouesses de Pretoria manqueront de crédibilité tant que des lois visant à limiter l'activité politique resteront en vigueur et tant que les procès politiques se poursuivront d'une façon ou d'une autre. Comme M. Mandela l'a lui-même déclaré :

"Il reste encore beaucoup à faire avant de pouvoir dire qu'il existe un climat propice aux négociations."

Malgré de longues années d'injustice, de répression et d'incarcération, M. Mandela et ses compatriotes ont fait preuve d'une clairvoyance et d'une lucidité remarquables en amorçant et en poursuivant le dialogue avec les représentants du régime de Pretoria. Il est regrettable que la dernière réunion, qui a eu lieu le 27 novembre, entre M. Mandela et le Président De Klerk, bien que cordiale, n'ait pas permis de faire avancer le processus en cours. Ma délégation est par ailleurs gravement préoccupée par la violence qui oppose les partisans de l'African National Congress (ANC) et ceux des Zoulous de l'Inkatha, car elle pourrait se révéler un obstacle à la création d'un climat propice aux négociations en vue du démantèlement

M. Thahim (Pakistan)

du système d'apartheid. Nous espérons que les pourparlers qui ont eu lieu le 29 novembre sous l'égide de l'archevêque Desmond Tutu, entre des dirigeants représentant presque tout l'éventail des tendances politiques noires en Afrique du Sud, se poursuivront et incluront à l'avenir toutes les factions, afin que l'on puisse surmonter les divergences et créer un front uni dans la lutte commune contre le système odieux d'apartheid.

Pour nous au Pakistan, la doctrine maléfique de l'apartheid représente l'antithèse même de notre foi. L'Islam prêche que tous les hommes sont égaux devant Dieu, quelles que soient leur race, leur couleur ou leur croyance. L'égalité et la fraternité sont non seulement des principes moraux, humains et civilisés, mais elles sont aussi un article de notre foi.

Le Gouvernement et le peuple pakistanais ont toujours été du côté de la majorité opprimée d'Afrique du Sud dans sa lutte pour ses libertés et ses droits fondamentaux. Le Pakistan a toujours imposé un boycottage strict et complet du régime raciste et a évité scrupuleusement d'avoir le moindre lien avec le régime de Pretoria, que ce soit dans les domaines diplomatique, politique, économique, commercial, culturel, dans les transports maritimes ou même dans les sports. Ces mesures resteront en vigueur tant que le système odieux d'apartheid n'aura pas été complètement démantelé et tant qu'un gouvernement répondant aux vœux de la majorité n'aura pas été mis en place. Nous estimons que le système d'apartheid est si odieux et si indéfendable qu'il est impossible de le moderniser ou de le réformer : il doit être éliminé de façon irrévocable, sans ambiguïté, sous toutes ses formes et manifestations.

L'adoption par consensus de la Déclaration à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale ainsi que l'adoption, également par consensus, d'une résolution sur le rapport du Secrétaire général, montrent que la communauté mondiale poursuit le même objectif en la matière. Nous devons maintenir ce consensus dans la lutte pour l'égalité et la liberté en Afrique du Sud.

M. Thahim (Pakistan)

Nous ne devons pas permettre à la réforme d'occulter la réalité de ce reliquat odieux d'une époque coloniale cruelle. Nous ne devons jamais permettre que fléchisse la détermination internationale à mettre un terme à la politique abominable de l'apartheid. Ce n'est que grâce à un appui résolu et constant à la lutte du peuple opprimé d'Afrique du Sud contre l'apartheid jusqu'à son élimination totale que la communauté internationale atteindra l'objectif d'un système démocratique et non racial dans le pays, fondé sur la liberté, l'égalité et la règle de la majorité.

La communauté internationale ne doit pas baisser les bras tant que le système anachronique actuel pratiqué par le régime de Pretoria ne sera pas devenu le triste souvenir d'un cauchemar.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Il y a deux mois, l'Assemblée s'est réunie en reprise de session pour évaluer les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée l'année dernière à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. A cette occasion, de nombreuses délégations, y compris la mienne, ont fait remarquer que depuis le mois de décembre dernier, la situation en Afrique du Sud avait enfin commencé à évoluer dans un sens positif, ce qui avait suscité de nouveaux espoirs pour la population depuis si longtemps éprouvée de la région.

Dans ce contexte, nous avons constaté avec une profonde satisfaction l'évolution dans ce pays vers l'ouverture de négociations conduisant à l'abolition de l'apartheid et à la transformation de l'Afrique du Sud en un Etat démocratique et non racial. Nous avons pris note des mesures encourageantes prises par le Gouvernement sud-africain, notamment la libération de certains prisonniers politiques, la levée de l'interdiction des organisations politiques et anti-apartheid ainsi que la levée partielle de l'état d'urgence. Tout en nous félicitant de tous ces progrès, nous avons néanmoins fait également remarquer que les piliers de l'apartheid étaient toujours en place; qu'un grand nombre de lois, règles et règlements discriminatoires et répressifs continuaient de faire obstacle aux aspirations de la majorité noire, et nous avons lancé un appel à la solidarité internationale pour qu'elle continue d'exercer des pressions sur le Gouvernement sud-africain jusqu'à ce qu'il y ait des preuves claires d'un changement profond et irréversible dans ce pays.

M. Aksin (Turquie)

Les politiques et pratiques d'apartheid du Gouvernement sud-africain figurent à l'ordre du jour de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies depuis longtemps déjà. La Turquie, qui a constamment appuyé les efforts visant à éliminer totalement cet horrible système, a toujours pris une part active au débat sur ce point à l'Assemblée générale.

C'est une source de profond plaisir pour ma délégation que de ne pas devoir commencer son intervention en dressant un tableau pessimiste et très sombre des années précédentes concernant la situation en Afrique du Sud. Nous sommes heureux de noter que le dialogue se poursuit entre M. De Klerk et M. Mandela. La Turquie a suivi avec un vif intérêt la visite de M. De Klerk aux Etats-Unis et ses déclarations encourageantes sur "un homme, une voix", de même que l'annonce faite par lui de l'abrogation de la loi foncière à la prochaine session du Parlement sud-africain. La levée de l'état d'urgence au Natal, de même que la réaction du Gouvernement sud-africain qui a invité les communautés à respecter l'abrogation du Separate Amenities Act, peuvent être considérées comme des signes de bonne volonté de la part du gouvernement de M. De Klerk qui veut maintenir un climat propice aux négociations et à une libre activité politique. D'un autre côté, la flambée de violence dans certaines parties du pays continue d'être une source de préoccupation. Nous avons noté avec tristesse les résultats tragiques des affrontements au début de cette semaine entre groupes ethniques qui peuvent encore compliquer l'ouverture de négociations sur le fond.

L'un des pétitionnaires qui a témoigné devant la Commission politique spéciale la semaine dernière s'est étendu, au cours de son intervention, sur la manière dont la communauté internationale pourrait au mieux promouvoir et appuyer le processus de réforme en Afrique du Sud. Soulignant les changements spectaculaires qui se sont produits depuis un an dans ce pays et faisant remarquer que les forces opposées au changement en Afrique du Sud pourraient renverser le courant de réformes si l'ONU et les autres organisations ne réagissaient pas de façon positive, il a demandé que l'on revoie immédiatement et profondément la politique de l'ONU.

La communauté internationale et l'ONU, en particulier, ont une responsabilité particulière pour aider le peuple d'Afrique du Sud dans sa lutte contre l'apartheid. Nous avons attendu le jour où tous les Sud-Africains, indépendamment de leur race, pourront jouir de l'égalité, de la justice et de la plénitude de

M. Aksin (Turquie)

leurs droits politiques. La communauté internationale suit avec un intérêt particulier les événements positifs qui ont amené ce pays au seuil d'une nouvelle ère et elle appuie le dialogue politique récemment engagé. Néanmoins, la majorité de la communauté internationale estime également que cet odieux régime de discrimination raciale ne saurait être réformé et doit être totalement éliminé. Etant donné que ce système de ségrégation raciale, institutionnalisé depuis 40 ans, est bien ancré dans les lois, sa totale élimination exige l'abolition de ces principaux fondements. En ce sens, l'adoption d'une nouvelle constitution, démocratique et non raciale, de même que l'abrogation du Population Registration Act, des Land Acts et du Group Areas Act sont les mesures fondamentales qui doivent être prises. La détermination, la persévérance et la patience manifestées jusqu'à présent par M. De Klerk et M. Mandela dans leur façon de traiter des situations très complexes nous laissent entrevoir avec un espoir justifié l'issue pacifique et heureuse de ce processus. Le Gouvernement d'Afrique du Sud devrait mettre à profit l'attitude positive de la communauté internationale pour franchir les dernières et décisives étapes pour démanteler l'apartheid et rendre ainsi à l'Afrique du Sud la place qui lui revient à juste titre dans la communauté des nations.

La Turquie estime que l'union dans les efforts et la persévérance de la communauté internationale réussiront à détruire les piliers de l'apartheid et aboutiront à l'avènement d'un système démocratique pluraliste où le pouvoir politique sera équitablement partagé. Elle pense qu'il faut maintenir l'élan donné par la Déclaration sur l'apartheid et continuer à exercer toutes les pressions actuelles sur l'Afrique du Sud, jusqu'à ce que le point de non-retour ait été atteint. Elle pense également qu'avec les progrès rapides qui se manifestent, le moment n'est pas très éloigné.

La Turquie n'entretient aucune relation diplomatique, consulaire ou culturelle avec le régime de Pretoria. Mon pays est fermement engagé dans tous les efforts visant à démanteler l'apartheid. Il n'a conclu aucun accord économique ou commercial avec l'Afrique du Sud et évite tout contact officiel avec ce pays. Malgré sa politique économique libérale, il s'efforce de maintenir au niveau minimal les relations commerciales des entreprises privées. La Turquie appuie les résolutions de l'ONU et estime également que l'Organisation doit continuer d'être au premier plan dans le contrôle des initiatives prises au niveau international.

M. OSMAN (Somalie) (interprétation de l'anglais) : Il y a un an, nous nous sommes réunis dans cette enceinte pour condamner dans les termes les plus fermes possibles la politique inhumaine d'apartheid appliquée par le régime minoritaire blanc d'Afrique du Sud et pour renouveler notre détermination à éliminer une fois pour toutes ce fléau de notre monde civilisé.

M. Osman (Somalie)

Au cours des mois qui se sont écoulés depuis, nous avons assisté à plusieurs événements positifs sur la scène internationale, qui ont relégué dans le passé le concept global de guerre froide et d'affrontement entre les grandes puissances, suscitant ainsi des espoirs et des attentes parmi les peuples du monde d'un avenir de paix, de prospérité et de sécurité.

Le relâchement des tensions dans le monde qui a suivi la détente Est-Ouest a également permis de créer dans de nombreuses régions du monde des conditions favorables au règlement des problèmes bilatéraux et autres, qui jusqu'alors étaient considérés comme insolubles. Sur le continent africain, la lutte longue et dure du peuple namibien, qui a souffert sous le joug d'un régime raciste et répressif, a été couronnée de succès en mars dernier quand, à la suite d'élections démocratiques, la Namibie est devenue indépendante. Ainsi, ceux qui constituaient, il y a un an seulement, un peuple assujetti sont aujourd'hui les citoyens fiers d'un pays libre et indépendant, qui se sont engagés sur la voie difficile qui conduit au développement et à l'édification d'une nation.

Un mois seulement avant cet événement historique, les peuples épris de paix du monde entier ont acclamé la libération de M. Nelson Mandela, emprisonné pendant plus de 25 ans dans les geôles sud-africaines pour s'être opposé à l'injustice et à la tyrannie sanctionnées dans la politique odieuse d'apartheid du régime raciste du pays. La libération de M. Mandela et de certains autres dirigeants a été suivie par la levée de l'interdiction de l'African National Congress (ANC), du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et de certains autres partis et organisations politiques. Depuis lors, un processus de dialogue entre l'African National Congress et le Gouvernement sud-africain est en cours.

Si ces événements positifs constituent des signes d'espoir, nous ne saurions oublier que la structure fondamentale du système d'apartheid subsiste en Afrique du Sud, obligeant la communauté internationale à maintenir sa pression sur le régime de Pretoria jusqu'à ce que ce dernier procède à de véritables réformes conduisant au démantèlement de l'apartheid et à la mise en place d'une société démocratique véritablement multiraciale en Afrique du Sud.

En fait, pas plus tard que le mois dernier, M. Nelson Mandela a lui-même demandé instamment à ses partisans d'intensifier leur lutte contre la minorité blanche en recourant à des moyens pacifiques légaux tels que défilés, grèves et boycottages par les consommateurs, étant donné que la majorité noire continue d'être privée de ses droits et d'être exclue du Parlement et d'autres organes chargés de la prise des décisions politiques. M. Mandela a dit lors d'une

M. Osman (Somalie)

réunion à Johannesburg, le 19 novembre, que tant que les non-Blancs ne disposeront pas de mécanismes leur permettant de satisfaire leurs revendications, "nous continuerons nos actes de protestation".

Dans un moment décisif, 80 églises - noires et blanches - d'Afrique du Sud ont, dans leur déclaration finale publiée à l'issue d'une conférence de cinq jours, tenue à Rustenburg au début du mois de novembre, formellement condamné l'apartheid comme étant un péché et ont demandé le dédommagement des victimes de ce système. Bien que la déclaration n'ait pas force obligatoire pour les différentes Eglises, elle montre clairement que le pays est sensibilisé à la sinistre réalité de l'odieux système d'apartheid.

Nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général (A/44/960) sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Nous avons examiné avec soin ce rapport, et en particulier les informations recueillies par l'Equipe des Nations Unies, dirigée par M. Abdulrahim A. Farah, Secrétaire général adjoint, qui s'est rendue en Afrique du Sud en juin dernier. Il y a certes une note d'optimisme prudent dans les conclusions tirées par la délégation à la fin de son voyage en Afrique du Sud, mais le rapport explique clairement que, bien que la voie suivie par le Gouvernement sud-africain soit réellement prometteuse et marque un net changement par rapport à la position des gouvernements précédents, il est indispensable qu'il prenne d'urgence d'autres mesures pour créer un climat politique favorable dans le pays. Les paragraphes en question du rapport disent :

"Les lois sur l'apartheid, la législation répressive en matière de sécurité et la persistance de la violence, notamment au Natal, continuent d'empêcher le retour au calme à l'intérieur et d'alimenter un sentiment d'insécurité et d'inquiétude parmi la population. Tant que persisteront des comportements raciaux et que seront maintenues des structures d'apartheid au niveau local, le processus de changement se heurtera à des difficultés.

Il convient de s'attaquer d'urgence à ces problèmes. Leur règlement faciliterait sans nul doute la tenue de larges consultations entre toutes les forces politiques au sujet des modalités de l'élaboration d'une nouvelle constitution et de la détermination de l'avenir politique, social et économique du pays..." (A/44/960, par. 254, 255)

M. Osman (Somalie)

Dans ce contexte, je voudrais signaler que, bien que le Gouvernement sud-africain ait adopté le 2 novembre un accord qu'il avait conclu avec l'African National Congress sur la libération progressive de prisonniers politiques, il a tenté de lier ces libérations et le retour d'exilés aux

"progrès réalisés par l'African National Congress pour donner effet à la promesse qu'il a faite de suspendre sa lutte armée."

Ce lien nous paraît étrange, étant donné que les dirigeants de l'ANC ont déclaré à plusieurs reprises que l'engagement pris par l'organisation de suspendre les actes de violence dans le pays est respecté.

Nous faisons nôtre l'accent mis par le Secrétaire général dans son rapport sur la nécessité urgente de mettre fin à la violence dans certaines régions d'Afrique du Sud de même que sa préoccupation quant aux conséquences qui pourraient sérieusement entraver le processus politique au cas où le problème de la violence ne serait pas réglé au plus haut niveau.

Comme l'a dit le Ministre des Affaires étrangères de la Somalie, M. Ahmed Mohamed Adan, dans son discours à l'Assemblée générale le 4 octobre 1990,

"Nous sommes inquiets de la violence à grande échelle et des conflits dans la communauté noire de certains townships d'Afrique du Sud. Nous espérons bien sincèrement que l'esprit de bonne volonté et de compréhension qui règne actuellement en Afrique du Sud amènera la paix, la tranquillité et l'harmonie entre les habitants de ces townships." (A/45/PV.20, p. 71)

La Somalie a toujours condamné l'odieux système d'apartheid, car elle est convaincue que tous les peuples doivent pouvoir exercer leur droit inaliénable à la justice et à l'autodétermination. En tant que membre fondateur du Comité spécial contre l'apartheid, la Somalie a activement contribué à l'isolement du régime raciste sur le plan international et a toujours apporté un soutien pratique à la lutte légitime du peuple opprimé d'Afrique du Sud.

M. Osman (Somalie)

Nous avons toujours pensé que la résistance interne et les sanctions internationales ont réussi à faire comprendre au régime minoritaire d'Afrique du Sud que l'apartheid ne peut se perpétuer. Nous sommes fermement convaincus que l'apartheid ne peut être réformé et qu'il doit être éliminé; il doit être complètement démantelé.

Je ne peux mieux faire que de citer le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité Africaine (OUA), M. Salim Salim :

"Nous ne devons pas aujourd'hui relâcher la pression internationale qui s'exerce sur le régime de Pretoria. Au contraire, nous sommes moralement tenus, plus que jamais, d'encourager la pression internationale sur ce régime, afin qu'il soit forcé de démanteler le système de l'apartheid et de créer le climat propice à un dialogue sur l'établissement d'une société véritablement démocratique et non raciale en Afrique du Sud".

Je ne puis terminer sans exprimer notre sincère reconnaissance au Comité spécial contre l'apartheid pour l'excellent travail qu'il a effectué sous la direction dynamique de son Président, M. Ibrahim Gambari, aidé de façon compétente par le Secrétaire général adjoint, M. Mousouris. Nous remercions également les représentants du Centre contre l'apartheid pour le travail dévoué qu'ils ont effectué en faveur de notre lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud.

La situation en Afrique du Sud est maintenant arrivée à un tournant historique. Nous sommes certains que l'évolution positive notée récemment, jointe à une pression internationale constante, renverseront l'odieux système d'apartheid et assureront la création d'une société véritablement démocratique en Afrique du Sud.

Mme CHAN Heng Chee (Singapour) (interprétation de l'anglais) : En septembre dernier, l'Assemblée générale a repris sa quarante-quatrième session pour discuter de la politique d'apartheid du Gouvernement d'Afrique du Sud. Eviron deux mois plus tard, nous siégeons de nouveau pour débattre de ce point à la quarante-cinquième session.

Nous pensons qu'il est essentiel et juste de concentrer notre attention sur cette question très importante, dont la communauté internationale est saisie depuis 1946.

Non seulement l'apartheid en Afrique du Sud est le dernier bastion du colonialisme, mais l'apartheid est également une question fondamentale d'ordre

Mme Chan Heng Chee (Singapour)

moral. Nous devons restaurer la justice, la dignité et notre conception de l'humanité dans une situation où une déshumanisation sans précédent n'a que trop duré.

Les changements dramatiques intervenus ailleurs dans le monde n'ont fait que souligner le rythme rapide auquel évoluent nos vies. C'est pourquoi nous nous tenons là, au bord de l'histoire, attendant impatiemment la destruction finale du système d'apartheid et la transformation tant attendue de la société sud-africaine.

Depuis l'adoption, en décembre 1989, à la session spéciale de l'Assemblée générale, de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, plusieurs mesures nécessaires et audacieuses ont été prises par le Gouvernement du Président De Klerk. M. Nelson Mandela et plusieurs autres dirigeants de l'African National Congress (ANC) ont été libérés, l'interdiction dont faisaient l'objet l'ANC, le Pan Africanist Congress (PAC) et le Parti communiste sud-africain a été levée, ainsi que les restrictions contre 33 autres organisations. La peine capitale a été suspendue et l'état d'urgence a été levé. Le 1er novembre, le Gouvernement sud-africain a accepté la condition finale de l'ANC, à savoir que les crimes politiques devraient être pardonnés. Pour sa part, l'ANC a suspendu la lutte armée au mois d'août de cette année. Les pourparlers constitutionnels doivent commencer au printemps 1991.

La question que l'on doit se poser est de savoir pourquoi, dans de telles circonstances, les pourparlers constitutionnels n'ont pas commencé? Il semblerait que chaque fois que l'on dénoue un noeud, un autre noeud se forme. Ainsi, malgré l'accord sur les prisonniers politiques et les conditions déterminant qui peut être libéré et à quelles conditions, les autorités sud-africaines déclarent que 600 prisonniers politiques seulement remplissent ces conditions. L'ANC dispose d'une liste de 3 620 noms. Chaque demande devant être examinée individuellement, le processus prendra du temps.

Dans son rapport, le Comité spécial contre l'apartheid a conclu que malgré les mesures adoptées jusqu'ici pour autoriser l'ANC, le PAC et d'autres individus et groupes politiques de transformer leurs activités et de commencer à s'organiser ouvertement, la vie politique a été sérieusement contrariée par la poursuite des restrictions imposées par les autorités et par la violence des forces opposées à la transformation politique du pays. Le rapport a souligné que:

Mme Chan Heng Chee (Singapour)

"La déstabilisation des communautés est exacerbée par les actes de violence que continuent de commettre l'extrême droite et certains éléments des forces de sécurité, ainsi que par les virulentes querelles qui règnent entre organisations politiques. La violence commence à menacer le processus fragile des négociations et pourrait aboutir à un conflit permanent ayant de graves conséquences." (A/45/22, par. 357)

Au cours du débat en septembre dernier, la délégation de Singapour s'est posée une question plus large: l'Afrique du Sud s'est-elle fermement engagée sur la voie d'un changement irréversible dans le démantèlement de l'apartheid. Nous avons alors avancé, et nous maintenons toujours, que le test décisif de l'engagement de l'Afrique du Sud en faveur d'un changement irréversible consiste à respecter les dispositions de la Déclaration sur l'apartheid.

Cette déclaration représente le consensus de la communauté internationale quant à la façon dont l'apartheid pourrait être démantelé dans le cadre d'une solution négociée. La pièce maîtresse de cette solution est la création d'un système politique dans lequel tout le monde en Afrique du Sud aurait le droit de participer au gouvernement et à l'administration du pays sur la base d'un suffrage universel et égal et de listes électorales non raciales et communes, dans une Afrique du Sud unie et non fragmentée.

Compte tenu des changements réalisés par le régime d'apartheid de Pretoria, certains milieux prétendent que les sanctions économiques contre l'apartheid devraient être levées afin d'encourager le Président De Klerk. Il a été dit que l'économie sud-africaine est en mauvais état, que de nombreux africains, en particulier des africains noirs, sont les plus durement touchés, et que les changements politiques allant bon train, les sanctions devraient être relâchées.

Mme Chan Heng Chee (Singapour)

Ce n'est pas l'avis de la majorité noire. Ce n'est pas l'avis de Lindiwe Mabuza, le chef de la délégation de l'ANC aux Etats-Unis. M. Mabuza a affirmé que :

"Les sanctions ne doivent pas être levées avant que les changements en Afrique du Sud ne soient profonds et irréversibles. Ce qui signifie la mise au point d'une constitution à la suite d'élections reposant sur le principe universellement accepté de : une personne, une voix."

Alors seulement nous pourrions dire que l'apartheid a été démantelé. Alors seulement les sanctions pourront être levées.

Les statistiques dépeignent un tableau sombre des effets de l'apartheid qui continuent de frapper. Aujourd'hui encore, malgré l'annonce de changements tant vantés, 87 % des terres sud-africaines appartiennent juridiquement aux 5 millions de Blancs. Les Blancs d'Afrique du Sud possèdent aussi 95 % du capital industrie du pays. L'Afrique du Sud consacre cinq fois plus d'argent à l'éducation et aux soins de santé des citoyens blancs qu'à ceux des citoyens noirs. Le taux de mortalité infantile est de 9 p. 1000 chez les Blancs et de 109 p. 1000 chez les Noirs. L'espérance de vie moyenne d'un Blanc sud-africain est de 72 ans, celle d'un Noir de 59 ans.

De nombreuses structures institutionnelles de l'apartheid demeurent intactes. Le Population Registration Act, le Native Lands Act, le Development Trust and Land Act, qui ont fourni la base juridique à la création des bantoustans, et le Group Areas Act et le Reservation of Separate Amenities Act, les piliers de l'apartheid, n'ont pas été abrogés. Dans certaines régions où il s'est révélé impossible de faire respecter les lois, telles celles concernant l'aménagement de lieux publics séparés à Johannesburg et au Cap, des arrêtés ont été promulgués qui autorisent l'intégration de certaines installations.

Lorsque M. Nelson Mandela s'est adressé au Parlement canadien en juin dernier, il a demandé aux parlementaires canadiens de maintenir les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Il a dit que :

"A titre d'action humanitaire et non d'acte de charité, nous vous demandons de parcourir la dernière étape à nos côtés."

Il s'agit en effet de la dernière étape, et nous devons aller jusqu'au bout.

Nous devons prendre note du fait que, jusqu'à maintenant, aucune négociation de fond n'a eu lieu sur la question des changements constitutionnels. Il y a des pourparlers au sujet de changements constitutionnels. Comme le souligne le rapport du Comité spécial contre l'apartheid :

Mme Chan Heng Chee (Singapour)

"La question des négociations est devenue à la fois une arène et un instrument importants de la lutte." (A/45/22, première partie, par. 18)

Les sanctions sont la seule arme qui peut être utilisée pour amener le régime de Pretoria à envisager sérieusement des changements fondamentaux. Renoncer maintenant aux pressions internationales équivaldrait à renoncer à l'instrument vital qui pourrait contraindre le Gouvernement sud-africain à s'asseoir à la table des négociations.

Singapour, de même que les Etats membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), est attachée à l'éradication totale de l'apartheid. A leur réunion générale annuelle en juillet dernier, les ministres des affaires étrangères de l'ANASE, tout en se félicitant de la libération de M. Mandela et de la levée des mesures d'interdiction dont les organisations anti-apartheid faisaient l'objet, ont exprimé l'opinion que les obstacles ultimes au démantèlement total de l'apartheid demeuraient en place. Les ministres des affaires étrangères de Singapour et des autres Etats membres de l'ANASE ont convenu que les sanctions doivent être maintenues jusqu'à ce que le processus de démantèlement de l'apartheid devienne irréversible.

Quant à ceux qui s'inquiètent des effets draconiens des sanctions sur l'économie sud-africaine, ils doivent comprendre que la simple levée des sanctions ne ramènera pas à elle seule tous les investisseurs et n'empêchera pas les ressources humaines compétentes de quitter le pays. Ce qu'il faut pour faire obstacle au déclin de l'économie sud-africaine c'est avoir confiance dans l'avenir et dans la promesse de la stabilité politique. Cela ne sera possible que lors de l'issue heureuse de négociations constitutionnelles qui aboutiront à un accord équitable et à l'établissement d'un Etat uni, non racial et démocratique.

Si nous essayons d'imaginer une société post-apartheid, nous pouvons nous réjouir de la récente expérience réussie en Namibie. La transition politique en Namibie a démontré que des changements fondamentaux peuvent se produire pacifiquement. La transition politique en Afrique du Sud sera observée avec un vif intérêt par toute la communauté internationale. M. Mandela a affirmé à son peuple que la discipline politique est un élément vital de la lutte. C'est un exemple de sagesse politique et cela constitue un début prometteur. Associée à la coopération entre les nombreuses parties noires, cette discipline est essentielle à un développement sans entrave.

Mme Chan Heng Chee (Singapour)

Pour terminer, nous prions instamment l'Afrique du Sud d'abolir rapidement les derniers, mais les plus profondément enracinés, vestiges de l'apartheid afin que les Sud-africains noirs et blancs puissent édifier une société post-apartheid stable et prospère dans le pays.

M. GHEZAL (Tunisie) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer les remerciements et l'appréciation de la délégation tunisienne au Secrétaire général, au Comité spécial contre l'apartheid, au Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud et à la Commission contre l'apartheid dans les sports pour les importants rapports qu'ils soumettent à cette assemblée générale au titre du point 34 relatif à la politique d'apartheid du Gouvernement d'Afrique du Sud. Nous exprimons aussi notre satisfaction pour l'envoi en Afrique du Sud, en juin dernier, par le Secrétaire général, d'une mission chargée de s'enquérir des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices dans ce pays.

Il y a près d'un an déjà, le 14 décembre 1989, l'Assemblée générale a adopté par consensus, à sa seizième session extraordinaire, cette déclaration qui traçait la voie devant conduire à l'éradication du régime criminel et inhumain de l'apartheid.

Les rapports soumis aujourd'hui à l'Assemblée générale sont aussi édifiants qu'accablants pour le régime de l'Afrique du Sud. La première constatation qui s'en dégage est que ce pays est encore loin de connaître ce climat propice au bon déroulement et à l'aboutissement rapide des négociations préconisées par la Déclaration. Certes, des mesures ont été prises ou annoncées par le Gouvernement de Pretoria sur le plan législatif et réglementaire. Des détenus politiques ont été libérés, dont le leader Nelson Mandela. L'interdiction frappant les partis politiques a été levée. D'autres lois ont été votées ou promises.

Cependant, comme le démontrent les rapports dont l'Assemblée est saisie, la pratique quotidienne nous offre une tout autre image de la réalité politique en Afrique du Sud. En effet, la violence continue à régner, fomentée et attisée par les agents blancs du régime de l'apartheid, dressant surtout désormais les communautés noires les unes contre les autres, causant d'énormes pertes de vies humaines et d'effroyables destructions.

M. Ghezal (Tunisie)

A ce jour, les partis politiques et leurs dirigeants sont encore l'objet de tracasseries et de restrictions de toutes sortes. Des milliers de prisonniers politiques demeurent incarcérés. Des arrestations arbitraires sans jugement pour des périodes allant jusqu'à six mois sont encore opérées par centaines par la police sud-africaine.

Malgré les signes jugés encourageants et les quelques mesures formelles prises, l'inégalité politique, économique, sociale et culturelle dont sont victimes les populations noires d'Afrique du Sud demeurent totales. Les cinq piliers de l'apartheid, à savoir le Population Registration Act, les Land Acts de 1913 et 1936 sur lesquels est basé le Group Areas Act, le tricaméralisme, le système d'enseignement bantou et le système des bantoustans sont encore parfaitement en place. Les lois sur l'apartheid, la législation répressive en matière de sécurité tout comme la législation rétrograde du travail, renforçant la discrimination raciale et restreignant la liberté d'association et le droit de refuser de travailler, sont encore en vigueur.

Sept millions de personnes noires n'ont pas de logement permanent. Trois Noirs seulement sur 1 000 ont un diplôme universitaire contre 35 p. 1000 dans le cas des Blancs. Les émigrés blancs qu'accueille le régime de Pretoria obtiennent le droit de vote trois semaines après leur arrivée. Faut-il rappeler que Nelson Mandela est maintenant libre, certes, mais étant Noir, il ne peut voter dans son propre pays.

Ce sont là quelques éléments éloquentes du triste tableau que nous livrent les rapports du Secrétaire général et le Comité spécial contre l'apartheid sur la politique que continue de pratiquer le régime de Pretoria et le calvaire des populations noires de l'Afrique du Sud.

Nous ne voulons pas ignorer les intentions de changement annoncées par le Président sud-africain De Klerk, mais force est de constater qu'aucun des neuf principes énoncés dans la Déclaration de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, dont le premier proclame que "L'Afrique du Sud doit devenir un Etat uni, non racial et démocratique", n'a à ce jour été traduit dans la réalité politique du pays.

S'adressant à l'Assemblée générale, le 13 novembre 1989, le Président Zine el Abidine Ben Ali, en réaffirmant la solidarité de la Tunisie avec les populations noires d'Afrique du Sud, a appelé la communauté internationale à maintenir et renforcer sa pression et ses sanctions contre l'Afrique du Sud jusqu'à

M. Ghezal (Tunisie)

l'élimination totale et irréversible du régime odieux de l'apartheid. L'Assemblée générale a, de son côté, décidé, dans le cadre du programme d'action défini dans la Déclaration de la seizième session extraordinaire sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, entre autres,

"d'user de mesures concertées et efficaces, y compris le strict respect par tous les pays de l'embargo obligatoire sur les armes, en vue de faire pression pour assurer l'abolition rapide de l'apartheid;

de veiller à ce que la communauté internationale ne relâche pas les mesures déjà prises pour amener le régime sud-africain à éliminer l'apartheid, tant que n'existeront pas des preuves manifestes de changements profonds et irréversibles, compte tenu des objectifs de la présente déclaration."

(A/RES/S-16/1)

Les rapports et l'examen montrent à l'évidence que de telles preuves n'existent pas encore. C'est pourquoi les décisions de l'Assemblée générale demeurent à nos yeux entièrement valables.

M. SHANEED (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :
C'est un grand plaisir pour nous que de nous réunir cette année après le triomphe remporté par le peuple namibien sur le racisme odieux pratiqué par le Gouvernement sud-africain et l'entrée de la Namibie dans la famille des Nations Unies.

Nous estimons que la libération de la Namibie du colonialisme raciste justifie l'espoir qui est le nôtre aujourd'hui de voir le monde assister bientôt à l'avènement d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique. L'Assemblée générale a condamné à plusieurs reprises le système d'apartheid en tant que crime le plus odieux perpétré contre l'humanité. L'odieux système d'apartheid, qui refuse de reconnaître les principes et objectifs contenus dans les instruments internationaux adoptés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les deux pactes relatifs aux droits de l'homme et la Charte des Nations Unies, ne peut pas être amélioré. Il doit être totalement éliminé.*

La Déclaration des Nations Unies, adoptée par consensus lors de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, exige que le régime remplisse des conditions préalables. C'est la conséquence inévitable de la politique d'apartheid. Ces conditions préalables ont été imposées afin de créer une atmosphère propice aux négociations en Afrique du Sud.

* M. Al-Shaali (Emirats arabes unis), Vice-Président, assume la présidence.

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

Ces conditions préalables sont les suivantes : premièrement, la remise en liberté sans condition de tous les prisonniers et détenus politiques; deuxièmement, la levée de toutes les interdictions et restrictions, frappant les organisations et les personnes; troisièmement, le retrait de toutes les troupes de tous les townships; quatrièmement, la fin de l'état d'urgence et l'abrogation de toutes les lois qui ont pour but d'entraver l'activité politique et, cinquièmement, la cessation de tous les procès politiques et l'annulation de toutes les sentences de mort.

Le régime raciste de Pretoria n'a rempli que deux de ces cinq conditions. Il a levé les interdictions qui frappent les organisations et les personnes et mis fin à l'état d'urgence. Quant aux autres conditions, elles n'ont pas été remplies.

Ces changements limités ne doivent pas occulter la situation misérable qui prévaut en Afrique du Sud. Il sont minimaux et inefficaces pour remplir les conditions énoncées dans la Déclaration d'Harare et dans la Déclaration des Nations Unies, adoptées toutes deux par consensus.

En outre, certaines lois répressives telles que l'Internal Security Act de 1982, le Public Safety Act de 1953 et les amendements apportés au Public Safety Act de 1986, en plus de nombreuses autres lois, demeurent en vigueur et continuent d'être appliquées à une grande échelle, ce qui a pour résultat de limiter grandement toutes les activités politiques.

La plupart des détenus et prisonniers politiques n'ont pas été relâchés. La structure de la législation répressive demeure intacte. Elle a entraîné l'emprisonnement de plus de 70 000 combattants de la liberté au cours de ces trois dernières années.

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

Cela a mené à l'imposition de restrictions sur les organisations et les individus pour lesquels le régime a prétendu avoir levé toutes les interdictions et toutes les restrictions. Cela soulève des doutes au sujet des stratégies et des intentions réelles du régime raciste de Pretoria et oblige l'Assemblée générale à continuer d'examiner cette question d'une façon claire et objective.

Les agences de presse et les journaux ont confirmé la collusion continue du régime raciste de Pretoria dans les massacres fratricides perpétrés parmi la population indigène dans de nombreuses régions d'Afrique du Sud. On signale de nouvelles activités de commandos de la mort racistes, qui visent la population indigène.

L'escalade continue du régime raciste de Pretoria dans les combats qui ont lieu entre les différents groupes de la population afin de poursuivre sa politique qui consiste à diviser pour régner - qu'il a adoptée depuis qu'il est au pouvoir - et qui a pour résultat de nombreux actes de carnage montre que ce régime raciste est la partie qui a peur et qu'il essaie fiévreusement de prolonger son existence en gagnant du temps, en détournant les autochtones de leur cause originale, en marginalisant leur cause, en orientant leurs énergies vers le combat dans lequel les seuls perdants seront les autochtones.

En fait, les piliers de l'apartheid et un grand nombre de lois de l'apartheid, qui sont la base du régime, restent encore intacts. Ces piliers, qui doivent être détruits et ne peuvent pas faire l'objet de négociations, sont les suivants :

Premièrement : les deux Land Acts de 1913 et de 1936 qui ont donné 87 % de terres les plus fertiles aux colons blancs, dont le nombre est aujourd'hui de 5 millions, et ont donné 13 % des terres les plus arides et les plus pauvres à la population autochtone, qui a atteint maintenant le chiffre de 30 millions.

Deuxièmement : le Population Registration Act, qui classe les individus en fonction de leur couleur et de leur origine ethnique.

Troisièmement : le soi-disant Bantu Education Act, aux termes duquel une éducation de qualité inférieure est dispensée aux Africains pour en faire les serviteurs des colons blancs.

Quatrièmement : le système parlementaire tricaméral dont les Africains sont exclus, bien qu'ils représentent la majorité.

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

Cinquièmement : le Bantustans et Townships Act a créé un système, qui pourrait être surnommé le système de "balkanisation" de l'Afrique du Sud, qui divise la population autochtone en groupes tribaux qui sont installés sur des terres semi-arides où ils mènent une vie misérable. L'objectif de l'établissement de ces "homelands" était surtout de raviver le fanatisme tribal que le régime raciste de Pretoria a essayé de renforcer en Afrique du Sud afin qu'il puisse se targuer ensuite d'être le pacificateur.

Il faut mentionner qu'en dépit des résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui condamnent fermement l'établissement des bantoustans par le régime raciste d'Afrique du Sud et des appels lancés à tous les gouvernements pour qu'ils ne les reconnaissent pas et qu'il s'abstiennent de tout commerce avec eux, certains Etats continuent de commercer avec les bantoustans. En particulier, le régime raciste de Tel-Aviv commerce avec le Bophuthatswana, le Transkei et le Ciskei.

Le processus de changement fondamental intervenu en Afrique du Sud ne doit pas se mesurer à l'aune des changements superficiels ou des déclarations pieuses de bonnes intentions, mais à celle de l'élimination authentique des cinq piliers de l'apartheid mentionnés antérieurement.

Dans ce contexte, je voudrais mentionner la conclusion du rapport du Groupe de surveillance, à savoir que

"Aucun changement radical ou irréversible ne s'est produit en Afrique du Sud. Les prétendus changements qui ont fait croire à certains membres de la communauté internationale qu'il convient de relâcher les pressions exercées sur le régime d'apartheid sont loin de justifier une telle appréciation."

(A/44/963, p. 190)

La communauté internationale, par conséquent, doit continuer à imposer des sanctions et même les intensifier jusqu'à ce que nos objectifs soient atteints.

Toutes les mesures superficielles avec lesquelles l'Ouest essaie de présenter le régime raciste de Pretoria sous un meilleur jour et de prolonger sa vie n'ont pas réussi jusqu'à maintenant à masquer toute l'horreur du régime raciste de Pretoria. Le régime et ceux qui l'appuient ont compris qu'il vit les derniers jours de son combat avec les autochtones qui sont les vrais propriétaires des terres et de la richesse des terres. Il est devenu clair pour la population autochtone que l'avenir lui appartient et qu'il n'appartient pas à la minorité

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

blanche. Cette minorité a colonisé ce territoire africain, s'y est établie et a édifié un Etat aux dépens de sa population, des autochtones qui ont lutté et luttent encore pour leur liberté, leur terre, leur or et leurs diamants.

Ceux qui oeuvrent ardemment pour donner une belle image du régime raciste de Pretoria et qui essaient de présenter De Klerk avec le visage rayonnant de l'homme blanc n'ont pas manqué de lui rendre hommage et ont demandé à tous de le soutenir. Ils ont exploité la libération de Nelson Mandela, la légalisation des activités politiques en Afrique du Sud, ainsi que l'indépendance de la Namibie. Ils ont utilisé toutes ces occasions pour projeter une image libérale et démocratique du régime de De Klerk tel qu'ils le voient, et ils ont demandé que l'isolement imposé au régime de la minorité blanche en Afrique du Sud soit réduit pour récompenser ce régime. Cependant, les mesures pour lesquelles le régime va être récompensé sont beaucoup trop éloignées de notre objectif commun, qui est l'élimination du système de l'apartheid. En outre, ces mesures ont été introduites sous la pression qu'exercent le dilemme sérieux auquel est confronté l'apartheid et l'impasse où les politiques racistes de Pretoria ont mené le régime. Le peuple sud-africain qui lutte a distancé l'apartheid et jouit de l'appui de tout le continent et de tous les peuples de bonne foi du monde entier. Les Blancs qui ne peuvent plus faire face à la rébellion espèrent pouvoir aboutir à une solution qui garantirait leurs privilèges et leurs intérêts.

Nous voudrions attirer l'attention sur ce fait, afin de faire perdre leurs illusions à ceux qui semblent croire que les racistes blancs en Afrique du Sud, qui depuis si longtemps pratiquent l'intransigeance, l'arrogance et la provocation, ont été convaincus, tout à coup, qu'ils devraient octroyer des droits à la population autochtone et ont permis aux anges de miséricorde d'envahir leurs pensées et de passer du jour au lendemain de l'état de racistes à celui d'humanistes épris de compassion qui croient au droit de l'Africain de couleur de vivre en paix dans sa patrie.

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

Les mouvements racistes, même s'ils essaient de donner d'eux-mêmes une image sans rapport avec la réalité, finiront par être démasqués et trahis par leurs propres pratiques. Leur véritable nature, qui est toujours hostile à la race humaine, finira elle aussi par les trahir. Aussi les mouvements racistes ont-ils, tout au long de l'histoire, porté en leurs systèmes les germes de leur extinction en raison de leurs idéologies de haine, d'agression et d'usurpation des droits d'autrui et de l'inconsistance de leurs falsifications - généralement éphémères - de la réalité historique et géographique. Les victoires mêmes de ces régimes ne mènent à rien car elles finissent toujours par se solder par une défaite. Il n'y a pas là contradiction, les mouvements racistes ayant tendance à laisser tomber le masque dès qu'ils sont arrivés à leurs fins. Et c'est exactement ce qui s'est passé pour le nazisme, le fascisme et les autres mouvements de la même veine. Les mouvements racistes actuels ne font pas exception à la règle.

Les entités racistes de Pretoria et de Tel-Aviv se sont toujours appuyées l'une l'autre. Elles ont collaboré dans de nombreux domaines. Elles jouissent aussi de l'appui de forces qui prétendent être éprises de paix. Mais la liberté est inséparable de la justice, des peuples ou du droit. Quelle sorte de liberté est-ce qui se range aux côtés de l'agresseur et des racistes dont l'expansion se fait aux dépens d'autrui?

Le régime raciste de Pretoria, qui persiste dans ses actes d'agression et de déstabilisation et dans son chantage à l'encontre des Etats de première ligne et de tous les autres Etats voisins, trouve auprès du régime raciste de Tel-Aviv tout l'appui dont il a besoin, à tel point que leur association et leur coopération ne cessent de se renforcer sur le plan stratégique. Ils sont tous deux comme des éponges qui n'atteindront jamais le point de saturation et qui essaient d'absorber toutes les énergies des régions arabe et africaine. Les deux régimes s'emploient à aspirer le sang et les ressources des pays arabes et africains. Je veux pour meilleure preuve de la gravité de cette collaboration odieuse et de la menace qu'elle représente pour la paix et la sécurité des régions arabe et africaine la décision qu'a prise l'Assemblée générale de convoquer une conférence internationale pour examiner cette collaboration. Au paragraphe 25 de sa Déclaration finale, la Conférence, qui a eu lieu au Centre international de Vienne du 11 au 13 juillet 1983, a condamné énergiquement et sans ambiguïté le régime raciste de

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

Tel-Aviv pour sa collaboration avec le gouvernement raciste d'Afrique du Sud, notamment dans les domaines nucléaire et militaire, au mépris flagrant des résolutions des Nations Unies.

La poursuite de la coopération entre les deux régimes racistes de Pretoria et de Tel-Aviv, qui vise la mise au point au prix de millions de dollars, de missiles capables de transporter des ogives nucléaires alors que le monde tente de se débarrasser de tous les missiles de ce type, prouve que les deux régimes, qui partagent une histoire et une destinée communes, ne renonceront jamais à l'agression et aux ambitions militaires et qu'ils préparent de nouveaux actes d'agression contre les peuples arabes et les peuples africains.

A ce propos, nous voudrions nous référer au rapport du Secrétaire général sur la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud dans le domaine des missiles balistiques à ogives nucléaires. Ce rapport examine longuement le rôle du régime raciste de Tel-Aviv à cet égard et arrive à la conclusion que le programme de missiles sud-africain dépend d'une technologie étrangère provenant de diverses sources et que la seule source de technologie missilière officiellement reconnue aujourd'hui est le régime raciste de Tel-Aviv.

Nous sommes convaincus que le racisme finira par disparaître. Nous nous tenons aux côtés de nos frères africains, qui partagent notre histoire, notre culture et notre mode de vie. Nous nous tenons à leurs côtés et nous luttons avec eux contre le racisme sous toutes ses formes. Même si les crimes du racisme sont avant tout dirigés contre les Arabes et contre les Africains, ils visent en fait l'ensemble de l'humanité. La cause de la liberté et de la justice est indivisible. L'injustice est injustice partout.

Les causes profondes du conflit en Afrique du Sud sont l'apartheid et la politique d'agression et de terrorisme d'Etat menée par le régime d'apartheid. Cette politique n'est pas dirigée contre un seul pays, mais contre l'ensemble de la région, qu'elle vise à dominer. Le régime honteux de l'apartheid est toujours en place avec toutes ses manifestations répressives et conséquences destructrices; c'est une réalité dans la vie du peuple d'Afrique du Sud. Aussi nous leurrerions-nous si nous pensions que la situation actuelle en Afrique du Sud marque le début de la fin du haïssable régime d'apartheid. Au contraire, tout porte à croire que le système d'apartheid est solidement ancré en Afrique australe.

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

Le régime d'apartheid n'a pas réellement accepté la création d'une société unifiée, démocratique et non raciale en Afrique du Sud. La réalité sur le terrain montre que rien n'a véritablement changé. Les piliers de l'apartheid auxquels nous avons fait allusion sont intacts. La population autochtone, c'est-à-dire la majorité, est toujours privée de ses droits pour des raisons racistes. Elle ne peut toujours pas voter. Des centaines de prisonniers politiques languissent toujours dans les prisons de l'apartheid. Les opposants de l'apartheid peuvent toujours être emprisonnés en vertu de diverses lois sur la sécurité. Voilà pourquoi nous ne sommes pas convaincus que les récents événements correspondent à des changements profonds et irréversibles suffisamment importants pour contrebalancer la triste réalité des faits. Nous ne pensons pas que ces changements, qui ne sont que les conséquences du système odieux d'apartheid, soient suffisants pour que nous cessions de condamner le régime d'apartheid. Nous continuerons donc à le condamner jusqu'à ce que ce système soit totalement éradiqué.

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

Mon pays qui a constamment soutenu le peuple namibien tout au long de ses années de lutte pour se libérer du colonialisme raciste, soutient une fois encore fermement le peuple d'Afrique du Sud - la population autochtone, dans sa lutte inlassable contre le crime le plus haineux perpétré contre l'humanité, dans sa quête de justice et d'égalité, et pour qu'il obtienne la pleine jouissance des droits de l'homme. Nous appuyons ce peuple qui est prêt à mourir dans sa lutte pour acquérir ces droits.

Lorsque nous demandons instamment au peuple sud-africain en lutte de serrer les rangs et de s'unir, nous croyons fermement que la marche de ce peuple héroïque vers la liberté sera bientôt couronnée de succès. Sa lutte légitime face au crime le plus haineux perpétré contre l'humanité portera ses fruits. Le monde assistera bientôt à la création d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. Il est impossible de priver à jamais ce peuple héroïque de ses droits fondamentaux de l'homme et de l'empêcher de participer au courant de vie dans sa propre patrie et sur sa propre terre. La lutte du peuple sud-africain contre le régime étranger d'apartheid rejoindra le mouvement de lutte de tous les peuples opprimés pour leur liberté. La cause de la liberté est indivisible. La cause de la justice et de l'autodétermination est également indivisible. L'injustice est l'injustice où qu'elle soit. Les droits de l'homme sont les mêmes pour tous.

Pour conclure, ma délégation voudrait rendre hommage au Comité spécial pour le rôle qu'il a joué en oeuvrant pour abolir quelques-uns des vestiges les plus odieux de l'ère coloniale. Je crois que nous apprécions tous le travail accompli par le Comité qui a maintenu la question en tête de liste de l'ordre du jour des Nations Unies en dépit de ceux qui se contenteraient de parler pour la forme des principes de la Charte.

M. SUTRESNA (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais exprimer nos sincères remerciements au Comité spécial contre l'apartheid pour son rapport lucide et complet. Ce rapport a fourni une base solide pour notre examen de la situation qui règne en Afrique du Sud. Nous aimerions également saisir cette occasion pour remercier le Président du Comité spécial, le professeur Ibrahim Gambari du Nigéria, dont la direction sage, dévouée et compétente a contribué dans une large mesure à encourager la lutte pour éliminer à tout jamais le système odieux d'apartheid. Ma délégation tient à exprimer sa profonde tristesse

M. Sutresna (Indonésie)

du décès prématuré de M. Zephania Mathopeng, Président du Pan Africanist Congress of Azania. Son rôle de leader dans la tâche inachevée de l'élimination de l'apartheid sera amèrement regretté.

Pendant plusieurs années le Comité spécial a travaillé sans relâche pour obtenir l'appui de la communauté internationale en vue de maintenir et de renforcer les pressions économiques et politiques sur le Gouvernement sud-africain. La Déclaration historique sur l'apartheid, adoptée à l'unanimité en décembre dernier lors de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, demandait au régime sud-africain de mettre fin au système odieux de ségrégation raciale. Ce document de consensus définit clairement les mesures globales qu'il convient de prendre pour assurer les changements politiques fondamentaux dont la réalisation demeure notre tâche primordiale.

Ma délégation se félicite de la libération de M. Mandela après 27 ans d'incarcération, de la levée de l'interdit qui pesait sur les organisations politiques - l'African National Congress et le Pan Africanist Congress of Azania - et de la levée de l'état d'urgence, mais l'héritage de l'apartheid continue d'empoisonner et d'envahir la vie des Sud-Africains. L'activité politique normale continue d'être entravée par les piliers de l'apartheid. Se fondant sur les dispositions de l'Internal Security Act, les forces de police ont encore retenu indéfiniment des personnes pour les interroger. Selon la Commission des droits de l'homme, il n'y a pas eu d'assouplissement de l'état d'urgence ni de la législation en matière de sécurité. En fait, le nombre des détenus a atteint le chiffre record de 70 000. Quand bien même le Président De Klerk aurait promis que la levée de l'état d'urgence permettrait de réduire le nombre de détentions, on rapporte encore des cas de torture et des décès en cours de détention. Des lois répressives demeurent inchangées, et un châtement sévère est infligé à ceux qui s'opposent au système d'apartheid. A l'exception de l'abrogation du Reservation of Separate Amenities Act, le système inhumain fonctionne bien grâce, notamment, au Population Registration Act, au Native Lands Act et au Group Areas Act. Il est incontestable qu'il n'y a pas encore eu de changements irréversibles.

Dans la Province de Natal, une suite d'événements tragiques vient encore compliquer la situation. Les luttes intestines à l'intérieur de divers townships ont aggravé la situation et n'ont pas été réprimées par le Gouvernement. Une multitude de facteurs complexes qui ont suscité et alimenté des réactions violentes

M. Sutresna (Indonésie)

sont dus à la situation économique et sociale bien ancrée dans le système d'apartheid, aux nombreuses attaques menées par des groupes de choc d'extrême-droite et aux actes violents commis par les forces de sécurité. Le cycle actuel de violence est la conséquence directe de la politique d'apartheid, notamment de la politique des homelands et du système de la main-d'oeuvre migrante qui ont accru les tensions au sein des communautés noires. Il est, par conséquent, impérieux que la communauté internationale intensifie ses efforts pour obliger le régime de Pretoria à procéder à des changements fondamentaux irréversibles et à abroger les lois répressives. S'il doit y avoir de véritables négociations, des mesures purement superficielles et fragmentaires ne seront pas suffisantes pour répondre aux exigences légitimes de la majorité du peuple sud-africain qui a connu de dures épreuves et souffre depuis des décennies. L'Indonésie a toujours soutenu qu'il fallait imposer au régime de Pretoria des sanctions globales et obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

En tant que membre actif du Comité spécial contre l'apartheid et du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et l'envoi de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, l'Indonésie a également manifesté son appui et sa solidarité à la population majoritaire d'Afrique du Sud dans sa longue et courageuse lutte pour se libérer du régime raciste. Nous sommes fermement convaincus que les grands sacrifices du peuple sud-africain et son combat noble et vaillant pour mettre fin aux injustices graves du système d'apartheid ne porteront leurs fruits que si le fléau raciste est éliminé dans sa totalité.

A cet égard, je voudrais citer un extrait du discours prononcé par notre Président Soeharto au cours d'un banquet qu'il a offert en l'honneur de M. Mandela lors de sa récente visite en Indonésie. Cette citation reflète très fidèlement les sentiments que nous partageons avec le peuple sud-africain.

M. Sutresna (Indonésie)

"Notre ferme appui au peuple sud-africain contre la domination et l'oppression raciales est motivé par une conviction très forte. La première phrase du Préambule de notre Constitution de 1945 stipule que le colonialisme doit être éliminé de la face de la terre parce qu'il est incompatible avec l'humanitarisme et la justice. Cette affirmation reflète également notre perception et notre conviction concernant la cruauté du colonialisme, car nous l'avons nous-mêmes subi dans le passé."

Lors de sa visite de quatre jours dans notre pays, du 19 au 23 octobre 1990, M. Nelson Mandela a été chaleureusement accueilli par le Gouvernement et le peuple indonésiens. Il a été reçu avec les honneurs dûs à un Chef d'Etat, et les insignes de l'étoile "Adipradana" de la République indonésienne lui ont été conférés pour son rôle dans la lutte pour l'égalité des droits de tout le peuple sud-africain. Le but de sa visite, a dit M. Mandela, était de remercier l'Indonésie des précieuses contributions apportées à la lutte de libération. Il a également parlé de notre rôle historique en tant qu'hôte de la Conférence de Bandung de 1955, qui a abouti à la création de liens étroits entre les nations d'Asie et d'Afrique.

Ma délégation voudrait souligner qu'il est devenu urgent de procéder à des négociations sérieuses comme le prévoit la Déclaration des Nations Unies. A cet égard, nous nous félicitons de l'évolution qui s'est produite et qui a abouti à des communiqués communs : les Comptes rendus de Groote Schuur et de Pretoria. Nous espérons ardemment, en premier lieu, que ces rencontres de haut niveau entre le Gouvernement et les représentants de l'African National Congress (ANC) permettront d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration, en deuxième lieu, que le Gouvernement de Pretoria prendra d'urgence des mesures pour rétablir les droits politiques, et en troisième lieu, que des négociations sérieuses s'engageront en vue de l'élaboration d'une nouvelle constitution sud-africaine qui garantisse le partage du pouvoir entre tous les citoyens sud-africains. Dans ce contexte, l'Indonésie réaffirme sa solidarité avec le peuple sud-africain dans ses efforts pour le démantèlement total de cet odieux système. Nous lui donnons notre appui concret en vue d'atteindre le noble objectif final d'une société non raciale, juste, démocratique et fondée sur l'égalité.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord exprimer au nom de ma délégation, à l'occasion du décès de M. Zephania Mothopeng, Président du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), nos

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

sincères condoléances, et je prie l'Observateur de la délégation du PAC de transmettre nos condoléances à la famille du défunt et au peuple azanien ami.

La politique d'apartheid menée par le régime sud-africain est un point important de l'ordre du jour des sessions de l'Assemblée générale depuis plus de 40 ans. Tout au long de cette période, de nombreuses résolutions ont été adoptées visant à mettre fin aux souffrances du peuple sud-africain. L'Afrique, dont les peuples ont lutté pour leur indépendance et leur liberté et payé un lourd tribut en vies humaines dans la défense de l'individu et de sa dignité, souffre encore de la plus odieuse des discriminations de la part d'une minorité raciste dans sa partie australe. Cette minorité ignore les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et défie la volonté de la communauté internationale qui a maintes fois condamné sa politique abominable.

Cette attitude n'est égalée que par celle du régime sioniste, qui poursuit la même politique raciste et expansionniste à l'égard du peuple palestinien et de la nation arabe. Nous savons tous qu'il existe une collaboration étroite entre ces deux régimes racistes, qui représentent un danger réel, non seulement pour la sécurité et la paix des peuples palestinien et sud-africain, mais aussi pour la région arabe et pour toute l'Afrique.

Depuis la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, la région d'Afrique australe a assisté à plusieurs événements politiques qui se sont succédé, et dont le plus important est sans doute l'indépendance de la Namibie et son admission aux Nations Unies qui lui permet de s'associer à notre lutte contre la discrimination raciale et l'apartheid qui ont été universellement condamnés. En Afrique australe, la poursuite de la résistance du peuple d'Azanie et l'embargo imposé par la communauté internationale ont obligé le régime de Pretoria à introduire certains changements, notamment la libération de certains détenus et prisonniers politiques, et en particulier M. Nelson Mandela, qui symbolise la lutte du peuple sud-africain. Nous nous réjouissons de ces événements, que nous avons suivis avec beaucoup d'intérêt, mais ils ne répondent pas entièrement à nos attentes et à nos exigences telles qu'elles figurent dans les résolutions des Nations Unies. En outre, tout ce qui a été fait jusqu'à présent n'est qu'une réaction partielle destinée à remplir les conditions préalables posées par l'Assemblée générale dans sa Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée le 14 décembre 1989.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

La communauté internationale, qui s'est engagée, dans ses résolutions successives, à démanteler le régime d'apartheid, ne doit pas se contenter de ces changements ou croire qu'ils sont irréversibles. C'est pourquoi nous ne voyons pas en vertu de quelle logique procède l'appel à la levée des sanctions et à l'arrêt de l'embargo international contre l'Afrique du Sud. La communauté internationale, qui a défini l'objectif de la mise en place d'une société démocratique non raciale, doit poursuivre son aide et maintenir sa pression jusqu'à ce que le peuple opprimé de ce pays recouvre son droit légitime à l'égalité totale pour tous ses citoyens, indépendamment de leur couleur ou de leurs croyances.

La persistance de la violence politique au Natal et dans d'autres régions d'Afrique du Sud est une source de préoccupation pour nous tous. Le rapport du Comité spécial contre l'apartheid révèle que plus de 1 400 personnes, pour la plupart noires, ont été tuées l'année dernière, et les nouvelles faisant état d'actes de violence dans cette région continuent de se succéder. Nous demandons instamment que des mesures soient prises d'urgence pour mettre fin à cette violence et pour réconcilier les frères.

La position de la Jamahiriya arabe libyenne à l'égard du régime d'apartheid et de ses pratiques a toujours été claire, et elle a sans cesse réaffirmé sa ferme conviction que ce régime devait être démantelé. Par conséquent, la Jamahiriya arabe libyenne s'est toujours pleinement associée à l'embargo contre ce régime et a appuyé tous les efforts visant à l'éliminer par le biais de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et du Mouvement des Non-Alignés. Mon pays est fier du rôle de premier plan qu'il joue dans le soutien à la lutte des mouvements de libération en Afrique, de son soutien aux Etats de première ligne et de sa participation aux efforts internationaux pour venir en aide aux victimes de l'apartheid.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Pour terminer, je tiens à rendre hommage au Comité spécial contre l'apartheid pour ses activités menées sous la direction avisée de M. Ibrahim Gambari, Représentant permanent du Nigéria. Nous appuyons également les conclusions contenues dans le rapport A/45/22 du Comité et pensons que les activités de cet organe apportent une contribution positive aux efforts déployés pour mettre un terme au régime de l'apartheid.

M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Pendant des décennies, les Nations Unies ont déployé des efforts soutenus en vue de l'élimination du système inhumain d'apartheid en Afrique du Sud. A cette fin, de nombreuses résolutions ont été adoptées par le Conseil de sécurité, par l'Assemblée générale et par d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies. Selon nous, l'examen de fond de ce point de l'ordre du jour par l'Assemblée générale à sa présente session doit servir de base à la mise au point conjointe de décisions effectives qui faciliteraient au maximum la réalisation rapide et sûre de cet objectif exceptionnellement important.

Une bonne base existe pour la réussite de cette tâche. Je veux parler de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Approuvée par consensus, cette déclaration contient un vaste programme d'action, précis et réaliste, qui vise l'élimination, par des moyens pacifiques et par la voie des négociations, du système d'apartheid. On peut citer à cet égard, à titre d'exemple inspirateur, la résolution 44/244, adoptée par consensus au cours de la reprise de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, qui évoque les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration.

Ces faits sont un reflet de l'ère de l'après-affrontement qui vient de commencer et un symbole éloquent de la ferme volonté des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de s'engager dans une action collective en vue d'aboutir à l'élimination inconditionnelle du fléau qu'est l'apartheid.

Nous savons que l'intensification des efforts conjoints de tous les membres de la communauté internationale pour tenter de résoudre ce problème a été rendue possible par les changements positifs profonds intervenus dans le monde. En fait, ces changements ne pouvaient pas ne pas avoir des incidences sur la situation dans la partie australe de l'Afrique. Le règlement politique de la question de Namibie a eu un effet bénéfique sur la situation dans cette région. Nous voyons maintenant

M. Bykov (URSS)

mieux que jamais le danger et la futilité de l'emploi de la force militaire pour régir les relations entre les Etats ou entre des factions politiques aux vues divergentes.

Dans ces conditions nouvelles, la tâche du démantèlement de l'apartheid est devenue un impératif moral et politique dont personne ne peut ignorer la force. Pour la première fois, une possibilité réelle existe de démanteler ce système raciste par la voie de négociations entre le Gouvernement et l'opposition. Nous rendons hommage au mouvement populaire de masse contre le régime d'apartheid pour ses nombreuses années de lutte; nous rendons hommage aux forces démocratiques qui, sous la direction de l'African National Congress (ANC), mènent une lutte altruiste; nous rendons hommage aux Etats de première ligne et aux autres Etats africains pour leurs activités; et nous rendons hommage à la communauté internationale tout entière pour sa contribution.

C'est précisément grâce à tous les efforts entrepris qui, réunis, ont ainsi pu former un courant puissant que furent finalement créées les conditions nécessaires pour faire comprendre aux milieux dirigeants d'Afrique du Sud que de tels changements étaient irréversibles.

A ce propos, il convient de rendre hommage à ceux qui, en Afrique du Sud, ont pris ces mesures positives importantes que sont la levée de l'interdiction imposée aux activités des partis et des mouvements politiques, la déclaration faite par le Gouvernement du Président De Klerk aux termes de laquelle il reconnaissait qu'il fallait en finir avec le système d'apartheid, et la levée de l'état d'urgence dans l'ensemble du pays.

Nous nous félicitons des négociations en cours entre l'ANC et le Gouvernement sud-africain en vue d'éliminer les obstacles et de commencer à négocier un règlement pacifique en Afrique du Sud, et notons qu'un accord a été conclu sur un certain nombre de questions importantes. Nous tenons, à cet égard, à mettre tout particulièrement l'accent sur le rôle constructif joué par l'ANC dans le processus de négociations. Chacun sait à quel point l'impact de la décision de l'ANC de mettre fin à sa lutte armée a été important pour le processus tout entier.

Mais, si importants soient-ils, les changements intervenus jusqu'ici en Afrique du Sud n'apportent pas une solution à la question principale, à savoir le démantèlement du système d'apartheid et des structures politiques, sociales, économiques et autres qui le soutiennent - structures profondément ancrées dans la législation existante. Des transformations progressives fondamentales et irréversibles doivent aussi être décidées.

M. Bykov (URSS)

Dans le rapport sur l'activité de l'Organisation qu'il a présenté à cette session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général déclare :

"Le processus politique qui devrait aboutir au démantèlement du régime d'apartheid n'en est encore qu'à ses débuts, et des difficultés subsistent du fait du maintien des structures propres à l'apartheid, de pratiques policières contestables et d'une législation répressive, et aussi de la violence politique." (A/45/L, p. 5)

Conformément au programme d'action contenu dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, le Gouvernement sud-africain doit prendre des mesures radicales supplémentaires pour démanteler le système d'apartheid. Les mesures auxquelles se réfère la Déclaration comprennent l'abrogation des dispositions législatives qui limitent les activités politiques.

La domination depuis tant d'années du système d'apartheid, qui se fonde sur la force et la polarisation de la vie sociale, économique et politique en Afrique du Sud, est à l'origine du climat de peur, de haine et méfiance qui règne dans le pays. Il ne serait pas réaliste de s'attendre à voir des barrières de ce type, qui ont été édifiées au fil des décennies, tomber du jour au lendemain, et il est clair que des mesures énergiques sont nécessaires pour les abattre.

M. Bykov (URSS)

D'abord et surtout, il doit être mis un terme à toutes manifestations de violence, et des conditions pacifiques doivent être garanties. La responsabilité à cet égard repose principalement sur le gouvernement.

D'autres efforts sont nécessaires de la part de toutes les parties concernées en vue d'atteindre l'objectif commun du démantèlement de l'apartheid et de la création d'un Etat uni, démocratique et non racial. Ce processus est évidemment loin d'être simple. Personne ne peut garantir qu'il n'y aura pas de problèmes ou d'obstacles. Cependant, si les parties ont la détermination et la volonté de les surmonter, les conditions nécessaires pour ce faire seront réunies.

L'ONU est appelée à surveiller étroitement la situation en Afrique du Sud et à exercer les pressions nécessaires pour favoriser le démantèlement du système d'apartheid. Jusqu'à ce que les changements positifs qui interviennent là-bas deviennent irréversibles, les sanctions de l'ONU conserveront leur importance.

Pour que l'apartheid soit éradiqué, les efforts de la communauté internationale doivent être consolidés en vue de soutenir le processus par tous les moyens possibles et d'améliorer les mécanismes actuels et les capacités d'édification de la paix de l'ONU dans la mesure du possible. A cette fin, il est important que le consensus réalisé lors de l'élaboration de la Déclaration sur l'apartheid et de la résolution 44/244 soit maintenu et renforcé. Ces documents prient instamment la communauté internationale et tous les Etats de mener une action commune dans le but de démanteler l'apartheid aussi rapidement que possible.

La position de l'Union soviétique sur cette question, qui est bien connue, est que notre pays a fermement et constamment soutenu l'éradication de l'apartheid. Ce principe nous servant de ligne de conduite, nous avons invariablement appuyé les décisions de l'ONU à ce sujet et les avons respectées fidèlement, comme nous l'avons fait en ce qui concerne les sanctions imposées par l'Organisation. L'Union soviétique maintiendra son appui actif à des efforts internationaux constructifs dans ce sens.

M. AFONSO (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Dans les seuls 12 derniers mois, la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain a fait l'objet de trois débats distincts à l'Assemblée générale. Ce fait met en relief l'importance et le sérieux que l'Assemblée a accordés à cette question dès le début.

M. Afonso (Mozambique)

A ce sujet, je me rappelle le climat d'espoir qui a caractérisé les débats durant la quarante-quatrième session, la seizième session extraordinaire et la reprise de la quarante-quatrième session, réunie pour évaluer les progrès faits dans la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Cette détermination de la part de l'Assemblée générale souligne la nécessité d'une action internationale concertée contre l'apartheid.

Ma délégation considère que les progrès accomplis jusqu'à maintenant dans la lutte commune contre l'apartheid, quoique modestes, constituent réellement un pas vers la mise en oeuvre des dispositions de la Déclaration. Comme nous l'avons maintes fois souligné, nous nous félicitons de la libération de certains prisonniers politiques, de la levée de toutes les interdictions et restrictions imposées à toutes les personnes et organisations, ainsi que de la légalisation des partis politiques. Il y a également eu, comme le relève le rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/45/22), l'annonce de la levée de l'état d'urgence à partir du 18 octobre 1990.

Ce ne sont cependant là que quelques-unes des mesures nécessaires au démantèlement de l'apartheid qui sont énoncées dans la Déclaration de la seizième session extraordinaire. En réalité, il s'avère que le système d'apartheid demeure intact. Les obstacles sur la voie de son éradication totale doivent encore être surmontés. D'autres mesures doivent être prises pour mettre en oeuvre la Déclaration et créer un climat propice aux négociations.

L'Internal Security Act et d'autres lois de sécurité odieuses demeurent les principales entraves qui empêchent les partis politiques et toute organisation anti-apartheid de s'engager librement dans une activité politique. En vertu de ces lois, la détention sans jugement est toujours permise en Afrique du Sud. Cela est en contradiction flagrante avec les engagements publics du Gouvernement sud-africain et contrevient à l'esprit de négociation qui prévaut actuellement.

Nous appelons le Gouvernement sud-africain à abolir promptement toutes les lois répressives et particulièrement l'Internal Security Act, à libérer inconditionnellement les prisonniers politiques restants, à cesser tout procès et toute exécution politiques et à retirer toutes les troupes des townships.

M. Afonso (Mozambique)

Permettez-moi maintenant d'aborder la question de la violence en Afrique du Sud. La violence continue de saper les efforts en faveur d'un climat pacifique dans ce pays. Les informations selon lesquelles les forces de sécurité continueraient à être impliquées dans des incidents qui ont déjà fauché des vies innocentes sont de plus en plus alarmantes.

Les commandos de tueurs sont d'autres éléments violents. Ces bandes sont bien connues pour leur recours aux actes de terrorisme afin de supprimer tous les opposants de l'apartheid. Des informations indiquent aussi qu'elles sont liées à la police et aux forces de défense sud-africaines.

De plus, les activités de l'extrême-droite en Afrique du Sud continuent à prélever un lourd tribut de victimes innocentes et de destructions de biens. Nous sommes profondément préoccupés par le rythme élevé auquel le nombre de groupes de militants afrikaners blancs aurait augmenté au cours des derniers mois : ils sont maintenant au nombre sans précédent de 46, contre les 29 signalés en juillet dernier. Cette triste réalité met le Gouvernement sud-africain dans l'obligation d'agir de bonne foi pour mettre un terme, une fois pour toutes, au bain de sang inutile en Afrique du Sud. Etant donné que le régime d'apartheid tient toujours les leviers de pouvoir en Afrique du Sud, c'est à ce régime qu'incombe principalement la responsabilité du maintien de l'ordre public.

Ma délégation veut réaffirmer son plein appui au dialogue actuel entre le African National Congress (ANC) et le Gouvernement sud-africain. L'esprit des "Minutes" de Groote Schuur et de Pretoria doit prévaloir, particulièrement au stade actuel, sur toute divergence qui pourrait résulter de plus de quatre décennies de politiques fondées sur la ségrégation et la suprématie raciales. A cette fin, ma délégation aimerait encourager la fraternité et la coopération étroite qui doivent exister entre tous les éléments des forces anti-apartheid sud-africaines, de manière qu'elles resserreraient leurs rangs par la formation d'un front uni dans leur lutte pour éliminer l'apartheid et démocratiser leur société.

M. Afonso (Mozambique)

Nous espérons sincèrement que l'étape actuelle des négociations sera rapidement franchie afin que puissent être entamées au plus vite des négociations sur les questions de fond, en particulier sur la constitution.

Les populations d'Afrique australe partagent un objectif commun, qui est d'assister à l'élimination complète de l'apartheid, condamné par l'Assemblée générale en tant que crime contre l'humanité. L'existence même de l'apartheid crée un foyer de conflit et d'instabilité dans la région, qui a empêché les pays qui la composent de bénéficier d'un développement pacifique.

Les conséquences de l'apartheid en Afrique du Sud se font ressentir au-delà des frontières nationales. Elles ont un lien direct ou indirect avec la quasi-totalité des problèmes importants et des souffrances qu'endurent les pays d'Afrique australe, en particulier l'Angola et le Mozambique. Les peuples de la région ont tout intérêt à voir disparaître le système de l'apartheid, non seulement parce qu'il s'agit d'un crime odieux contre l'humanité, mais aussi parce que l'apartheid a des incidences sur chaque pays de la région. Il affecte notre droit de vivre en paix, notre droit au développement, notre coopération et notre harmonie régionales.

Les chances d'instaurer une société juste, non raciale et démocratique augmentent en Afrique du Sud, et les Gouvernements de l'Angola et du Mozambique n'ont épargné aucun effort pour oeuvrer en faveur de la paix dans leur pays. Ils continuent à entreprendre d'importantes initiatives en vue d'atteindre cet objectif.

Mon gouvernement se félicite de l'atmosphère actuelle dans laquelle ont lieu les négociations en Angola destinées à restaurer la paix et la stabilité dans ce pays. Nous demandons à la communauté internationale de faire en sorte que ces importantes négociations soient couronnées de succès.

En ce qui concerne le Mozambique, nous avons entrepris d'importantes initiatives politiques en vue de restaurer la paix, la démocratie et de permettre à notre peuple de reprendre une vie normale. En ce qui concerne la démocratisation à grande échelle de notre société, j'informe l'Assemblée que le 30 novembre 1990, une nouvelle Constitution entrera en vigueur dans notre pays. Cette constitution prévoit, entre autres, la mise en place d'un gouvernement présidentiel, d'une démocratie pluraliste, et la tenue régulière d'élections présidentielles et parlementaires au scrutin secret et au suffrage universel direct. En outre, la nouvelle Constitution introduit des changements dans le système juridique mozambicain, tels que l'abolition de la peine de mort, le plein respect de la

M. Afonso (Mozambique)

liberté d'expression et de la presse, la sauvegarde large et effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales de l'individu et l'indépendance du système judiciaire. Sur le plan économique, elle prévoit l'instauration d'une économie de libre marché et différents types de propriété.

Outre ces initiatives, et afin de rétablir la paix dans le pays, trois séries de pourparlers directs entre notre gouvernement et la Resistência Nacional de Mozambique (RENAMO) ont eu lieu jusqu'ici à Rome. La dernière série de négociations s'est achevée le 1er décembre avec la signature d'un accord sur les mesures préliminaires à prendre au cours de la période précédant la proclamation du cessez-le-feu.

L'accord stipule que la RENAMO cessera toutes opérations et attaques militaires offensives contre les couloirs de Beira et de Limpopo. Ces couloirs sont des ouvertures importantes sur la mer pour les importations et les exportations des pays voisins du Malawi, de la Zambie et du Zimbabwe, entre autres. Par ailleurs, le Gouvernement du Mozambique a décidé, en accord avec le Gouvernement du Zimbabwe, de ne pas utiliser ces couloirs à des fins militaires offensives.

Un comité de vérification conjoint, composé de représentants civils et militaires de huit pays, désignés conjointement par le Gouvernement du Mozambique et la RENAMO, ainsi que par des représentants du Zimbabwe et des médiateurs, sera mis en place pour veiller à la mise en oeuvre de l'accord conclu entre la RENAMO et le Gouvernement du Mozambique.

Le siège du Comité se trouvera à Maputo, capitale du Mozambique. Il entrera en fonctions 15 jours après la signature de l'accord. Des mesures préliminaires en vue de la mise en oeuvre de l'accord sont en cours. Les deux parties à l'accord se sont engagées à empêcher tout acte qui risquerait de violer directement ou indirectement l'esprit ou la lettre de l'Accord de Rome, qui autorise les médiateurs à entreprendre des initiatives utiles contre toute mesure qui pourrait entraver sa mise en oeuvre.

L'accord démontre l'aptitude des Mozambicains à résoudre leurs problèmes, pourvu que cela se fasse à l'abri de toute ingérence étrangère. Par ailleurs, le Gouvernement du Mozambique estime que cet accord représente une mesure importante de confiance entre les parties au conflit. Il ne constitue pas une fin en soi. Il ne répond pas entièrement aux attentes de notre peuple et de la communauté

M. Afonso (Mozambique)

internationale, qui souhaitent assister au rétablissement rapide de la paix dans notre pays. Notre principal objectif continue d'être un cessez-le-feu général et complet, la fin de la guerre et le retour à une vie normale au Mozambique.

Nous continuerons d'orienter nos efforts vers la réalisation de cet objectif. En signant et en s'engageant à respecter les dispositions de l'Accord de Rome, le Gouvernement de la République du Mozambique souhaite montrer sa détermination de surmonter tous les obstacles et de rendre irréversible le processus de paix dans notre pays. Nous sommes conscients que la paix est la condition essentielle pour que le peuple mozambicain puisse répondre aux défis auquel il est confronté dans cette phase historique. Nous espérons sincèrement que la communauté internationale appuiera pleinement ces efforts.

Les perspectives de paix dans la région ont créé une atmosphère propice à l'élaboration par la communauté internationale d'un plan global et intégré de secours qui permettent aux pays de la région de reconstruire leur économie dévastée par une guerre née de la politique d'apartheid en Afrique australe. Ceci constitue une autre exigence importante énoncée dans le Programme d'action de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. La Déclaration demande, entre autres, à la communauté internationale d'apporter toute l'aide possible aux Etats de première ligne et aux Etats voisins pour leur permettre de redresser une économie ayant subi les effets néfastes des actes d'agression et de déstabilisation de l'Afrique du Sud. Nous estimons que c'est une tâche à laquelle la communauté internationale doit s'atteler de façon tout à fait prioritaire.

M. KUKAN (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Notre organisation s'occupe de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain avec ses conséquences négatives pour la situation générale en Afrique australe depuis des décennies. Chaque année, des rapports sur la situation ont été présentés, des discussions ont eu lieu et des résolutions pertinentes ont été adoptées. Chaque année, nous avons été contraints de constater que les efforts qu'a déployés la communauté internationale sont restés infructueux. Les informations dont nous disposions faisaient état d'une oppression persistante des habitants non blancs d'Afrique du Sud, de la poursuite de l'occupation illégale de la Namibie et d'actes d'agression et de déstabilisation de la part de l'Afrique du Sud à l'encontre des Etats africains voisins.

Néanmoins, rien n'est éternel et c'est d'autant plus vrai des régimes sous lesquels la majorité de la population se voit privée de la capacité de jouir de ses droits de l'homme fondamentaux et qui jugent nécessaire d'avoir recours à des moyens toujours plus répressifs pour rester au pouvoir. A cet égard, les années 80 et 90 de ce siècle ont une place considérable dans l'histoire. Les régimes totalitaires en Europe centrale et en Europe de l'Est se sont effondrés les uns après les autres.

Des nouvelles plus positives ont commencé à nous parvenir d'autres régions, y compris d'Afrique australe. Qui parmi nous aurait pu s'attendre à voir une Namibie libérée se joindre à nous en un si court laps de temps? En Afrique du Sud, il semble que le Gouvernement se soit engagé sur la bonne voie qui consiste à mettre un terme à l'apartheid. C'est ce que nous considérons comme un fait décisif en ce moment. Avec tous les autres membres de la communauté internationale, nous continuerons bien sûr à suivre de près le Gouvernement sud-africain pour voir s'il poursuit vraiment cette voie et, s'il le fait, avec quelle rapidité il progresse.

Nous avons souligné en cette instance et à maintes reprises le fait que la nouvelle politique étrangère de la Tchécoslovaquie met un accent tout particulier sur le respect des droits de l'homme partout dans le monde. De ce point de vue, l'existence de l'apartheid, système qui légalise l'oppression de la majorité de la population sud-africaine et établit une discrimination entre les citoyens de plein droit et ceux qui sont traités comme des citoyens de deuxième classe à cause de la couleur de leur peau, est absolument inacceptable. A si qu'il est dit dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

l'apartheid, en tant que crime contre la conscience et la dignité de l'humanité est responsable de la mort d'un nombre incalculable de personnes en Afrique du Sud, a cherché à déshumaniser des populations entières et à imposer à la région de l'Afrique australe une guerre brutale, qui a provoqué d'innombrables pertes de vies humaines, la destruction de biens et la déportation massive d'hommes, de femmes et d'enfants innocents, et constitue un fléau, un affront à l'humanité qui doit être combattu et éliminé dans sa totalité.

La Tchécoslovaquie s'opposerait résolument à toute tentative visant à réformer l'apartheid au moyen de changements de pure forme. Nous sommes tout aussi fermement opposés à tout relâchement de la pression internationale exercée contre le système de l'apartheid jusqu'à ce que l'on ait mis fin à ce système et que l'Afrique du Sud soit transformée en un pays uni, démocratique et non racial, avec la justice et la sécurité assurées pour tous ses citoyens. Naturellement, cela ne signifie pas que la communauté internationale doive rester insensible aux tendances positives de la société sud-africaine.

La République fédérative tchèque et slovaque partage pleinement les principes fondamentaux suivants relatifs à l'Afrique du Sud future, tels qu'ils sont contenus dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Nous pensons qu'il est bon de les rappeler.

- a) L'Afrique du Sud doit devenir un Etat uni, non racial et démocratique;
- b) Tous les Sud-Africains doivent jouir du même droit de citoyenneté et de nationalité, sans distinction de race, de couleur, de sexe ou de religion;
- c) Tous les Sud-Africains doivent avoir le droit de participer au gouvernement et à la gestion de leur pays par la voie d'élections organisées suivant le principe du suffrage universel et égal, sur la base de listes électorales non raciales, et au scrutin secret, dans une Afrique du Sud unie et non morcelée;
- d) Tous les Sud-Africains doivent avoir le droit de constituer tout parti politique de leur choix et d'y adhérer, à condition qu'il ne repose pas sur des bases racistes;
- e) Tous les Sud-Africains doivent jouir des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des droits civils universellement reconnus, qui doivent être garantis par une déclaration des droits;

M. Kukun (Tchécoslovaquie)

f) L'Afrique du Sud doit être dotée d'un système législatif qui garantisse l'égalité de tous devant la loi;

g) L'Afrique du Sud doit être dotée d'un système judiciaire indépendant et non racial;

h) Il sera mis en place un ordre économique favorisant le bien-être de tous les Sud-Africains;

i) L'Afrique du Sud démocratique doit respecter les droits, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays et mener une politique de paix, d'amitié et de coopération mutuellement profitable à tous les peuples." (A/RES/S-16/L, p. 4 et 5)

Alors que les questions des dispositions politiques et juridiques de la future société sud-africaine n'appellent pas, à notre avis, de commentaires détaillés, nous jugeons souhaitable de dire quelques mots sur la question du futur ordre économique en Afrique du Sud qui devrait promouvoir et encourager le bien-être de tous les Sud-Africains. En dépit de toutes les difficultés causées par son isolation économique et financière, l'économie sud-africaine est une économie de marché productive qui, une fois l'apartheid éliminé, peut aider à développer l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Bien entendu, ceci ne peut se faire que si elle reste une économie de marché productive. D'après notre propre expérience, nous aimerions mettre en garde contre les illusions à l'égard d'autres possibilités de développement économique qui paraissent socialement plus justes, et qui ont mené une Tchécoslovaquie, autrefois prospère, à faire face à de graves difficultés économiques. Nous sommes convaincus qu'il faut préserver une stabilité économique en Afrique du Sud et que c'est dans l'intérêt de tous les habitants sud-africains ainsi que de tous les autres pays africains.

Nous sommes également vivement encouragés par l'évolution positive qui a lieu en Afrique du Sud depuis le début de cette année, ainsi que l'a mentionné le Secrétaire général dans son rapport publié sous la cote A/44/960. Nous nous félicitons de la politique hardie et courageuse dans laquelle le Président De Klerk a engagé son gouvernement. Nous sommes convaincus qu'elle ouvre des possibilités certaines pour le démantèlement du système de l'apartheid. La vision et la patience démontrées par les dirigeants noirs sont également encourageantes et font preuve de leur sens de l'Etat, malgré de longues années d'injustice et d'oppression, ils ont réitéré leur engagement envers un processus pacifique pour mettre fin à l'apartheid et établir une société non raciale et démocratique.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

L'abrogation de ces piliers de l'apartheid que sont le Pass Laws, le Separate Amenities Act, le Land Act et le Group Areas Act, ainsi que les résultats des pourparlers de mai et d'août entre les représentants du Gouvernement sud-africain et les dirigeants des forces d'opposition nous donnent des raisons d'être optimistes.

M. Kukaa (Tchécoslovaquie)

Ce processus offre à l'Afrique du Sud la possibilité de participer plus largement à l'avenir à la coopération internationale. Il est à espérer qu'il permette également la levée des sanctions économiques et autres imposées à la future Afrique du Sud nouvellement transformée, démocratique et multiraciale.

Géographiquement parlant, la République fédérale tchèque et slovaque est bien éloignée de l'Afrique du Sud. Mais en raison de leur aspiration commune à la démocratie et à la liberté, les peuples des deux pays se sentent proches l'un de l'autre. Qu'il me soit donc permis, pour terminer, d'exprimer ma conviction qu'en Afrique du Sud également, la démocratie l'emportera, garantissant le développement pacifique, la stabilité et la prospérité de ce pays et de la région tout entière.

M. DUMEVI (Ghana) (interprétation de l'anglais) : La question du démantèlement de l'apartheid reste un défi de taille pour les Nations Unies. Il y a un an jour pour jour, l'Assemblée générale adoptait la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Il était demandé notamment dans la Déclaration la tenue d'urgence de négociations en vue de mettre fin à l'apartheid ainsi que la mise au point d'un programme d'action destiné à transformer l'Afrique du Sud en un pays démocratique et non racial.

Nous nous félicitons des nombreux faits nouveaux intervenus en Afrique du Sud depuis l'adoption de la Déclaration, notamment la libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques, la levée de l'interdit frappant certains partis politiques, l'octroi de l'indépendance à la Namibie, la levée de l'état d'urgence ainsi que les entretiens en cours sur l'avenir de l'Afrique du Sud. Cependant, il reste beaucoup à faire. Le rapport préliminaire présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale en juillet 1990 en donne confirmation. Il est exact que le Separate Amenities Act a été aboli, mais une dizaine et plus d'autres lois encore plus notoires promulguées par le Gouvernement sud-africain, familièrement connues sous le nom de piliers de l'apartheid, demeurent en vigueur. Même l'intégration raciale d'établissements publics annoncée récemment par le Gouvernement sud-africain connaît des difficultés, comme le montrent les nouvelles faisant état de la violence raciale qui a éclaté la semaine dernière à Louis Trichardt, dans le Nord du Transvaal, à la suite de l'attaque brutale perpétrée par des extrémistes blancs contre un groupe d'enfants noirs âgés de 4 à 12 ans, qui avaient organisé ce dimanche-là un pique-nique scolaire dans le parc d'une école nouvellement frappé de ségrégation. On rapporte que des dizaines d'enfants auraient été blessés et que plusieurs ont dû être hospitalisés.

M. Dumevi (Ghana)

L'attaque de Trichardt ne saurait être écartée comme constituant un incident isolé. Au moment où l'on assiste à une recrudescence des tensions raciales et à la résurgence de l'extrémisme blanc et de groupes de vigies afrikaner, cette attaque montre clairement que les autorités sud-africaines doivent redoubler d'efforts pour restreindre les activités de ceux qui sont résolus à faire dérailler le processus de paix en cours.

La voie conduisant à l'objectif fixé par les Nations Unies - la réalisation d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale - est longue et terriblement difficile. Il convient d'insister sur ce point compte tenu des efforts faits actuellement par Pretoria et, regrettamment, par certains Membres des Nations Unies pour essayer de lever les sanctions prises à l'encontre de l'Afrique du Sud. Les autorités responsables, y compris le Comité du Commonwealth des neuf ministres des affaires étrangères et les participants à la réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine tenue à Addis-Abeba en juillet 1990 ont demandé instamment que les sanctions imposées contre l'Afrique du Sud soient maintenues et renforcées. Certains, même au sein de la large coalition anti-apartheid existant partout dans le monde, semblent persuadés que, parce que De Klerk a manifesté le souhait que des entretiens aient lieu et qu'il a éliminé certains des aspects les plus odieux de l'apartheid mesquin, la lutte menée pour détruire le pire système raciste que le monde ait connu depuis le nazisme est terminée. Tant que la structure politique tout entière telle qu'elle actuellement constituée ne sera pas abolie, tant que tous les exilés ne pourront pas rentrer inconditionnellement dans leur terre natale, tant que tous les prisonniers politiques n'auront pas été inconditionnellement libérés, tant qu'aucun engagement clair n'aura pas été pris en ce qui concerne le principe de la démocratie économique relatif à l'utilisation de la terre et de toutes les autres ressources, nul ne pourra dire ni croire que l'apartheid est terminé.

La Déclaration du 14 décembre 1989 est un document unanime contenant certaines directives politiques acceptées d'un commun accord en vue du démantèlement de l'apartheid. Par conséquent, tout Etat Membre ou groupe d'Etats Membres qui prendrait des mesures, quelles qu'elles soient, incompatibles avec la Déclaration, et ce simplement pour satisfaire des intérêts nationaux égoïstes, agirait de façon déloyale. Cela reviendrait en fait à envoyer un message erroné aux autorités sud-africaines. Les réformes entreprises jusqu'à présent n'ont abouti à aucun changement significatif dans le statut de la majorité des Sud-Africains, qui

M. Dumevi (Ghana)

continuent d'être privés du droit électoral et d'être tenus en marge du courant principal de la vie sociale et politique du pays. Tant que rien n'aura été fait indiquant clairement que le processus du démantèlement de tout le système socio-économique définissant l'apartheid a commencé et que ce processus est irréversible, la communauté internationale doit continuer à faire pression sur l'Afrique du Sud sous forme de sanctions globales et obligatoires. Il ne devrait pas être dit que, alors que le combat final destiné à libérer l'Afrique du Sud entre dans sa dernière phase, nombre de ceux qui ont combattu à nos côtés pendant toutes ces années ont abandonné la lutte, soit par insouciance soit pour défendre leurs intérêts égoïstes. L'histoire et l'Afrique ne leur pardonneraient pas leur indifférence - pis, leur trahison.

A cet égard, la délégation du Ghana aimerait faire état de la préoccupation que lui inspirent les alliances naissantes entre les pays de l'ancien bloc de l'Est et le Gouvernement sud-africain. Certains pays de l'ancienne Europe de l'Est, dont nous pouvions autrefois compter obtenir l'appui, sont devenus soudain des bases de recrutement de main-d'oeuvre pour l'Afrique du Sud. D'autres ont ouvert des missions consulaires en Afrique du Sud, visiblement chargées de s'occuper de ceux de leurs ressortissants qui vivent dans ce pays. Nous sommes atterrés de voir que, tout à coup, l'humanité de la population opprimée d'Afrique du Sud est troquée en échange de l'établissement de liens économiques avec un régime qui a été tellement discrédité. Nous en appelons à tous ceux qui ne semblent pas avoir conscience de l'urgence même de la situation de bien vouloir nous aider à détruire ce système monstrueux qui continue de souiller la race humaine tout entière. Rien ne saurait justifier l'empressement avec lequel certains anciens adversaires de l'apartheid rétablissent leurs liens avec l'Afrique du Sud, parfois sous les prétextes les plus minces, qui ne font guère honneur à ceux qui s'en servent.

M. Dumevi (Ghana)

Une position commune ayant été adoptée à la fin de la seizième session extraordinaire, l'heure n'est plus aux divisions dans nos rangs. Il est temps, au contraire, de faire tous preuve d'une plus grande détermination en réaffirmant notre appui aux dispositions de la Déclaration et en adhérant sans réserve au Programme d'action qui y figure. Nous demandons à tous ceux qui ont appuyé la Déclaration de manifester leur engagement à ses principes et de marquer par des actes plutôt que par des paroles leur volonté d'éliminer l'apartheid, comme le prévoit d'ailleurs la résolution 44/244 du 17 septembre 1990.

Nous prions instamment les autorités sud-africaines d'adopter au plus vite un calendrier concret en vue de mettre au point une nouvelle constitution. Nous demandons notamment à M. De klerk et à son gouvernement d'accélérer le processus de création d'une assemblée constituante élue au suffrage universel direct qui élaborera une constitution non raciale pour l'Afrique du Sud.

Nous prions également le Gouvernement sud-africain de prendre rapidement des mesures propres à instaurer un climat favorable à des négociations pacifiques en abrogeant toutes les lois encore en vigueur, notamment l'International Security Act qui empêche toute activité politique ouverte. L'instauration d'un climat pacifique exige également, à notre avis, qu'un terme soit mis aux troubles dont les townships sont actuellement le théâtre, troubles qui ont déjà fait de nombreuses victimes et provoqué la destruction de biens. A cet égard, ma délégation déplore que les médias occidentaux traitent la violence en tant que "violence entre Noirs". Cette façon de faire dénote un état d'esprit profondément raciste que nous rejetons tous.

Nous devons exiger l'abrogation immédiate de différentes lois sur lesquelles repose l'apartheid - notamment celles se rapportant au Group Areas, au parlement tricamériste, à l'éducation bantoue et aux Bantoustans. Cette exigence ne peut faire l'objet d'un débat constitutionnel quel qu'il soit. Elle relève de la question fondamentale des droits de l'homme de tous les peuples. Comme l'ont affirmé les victimes de l'apartheid en Afrique du Sud, les droits en cause ne peuvent faire l'objet de négociations. Leur abrogation signifiera que le régime est véritablement disposé à instaurer une société sud-africaine juste et libre.

M. Dumevi (Ghana)

Selon des témoins oculaires, des Blancs qui, grâce au maquillage se font passer pour des Noirs, interviennent dans les conflits des townships et constituent ce qu'on appelle une "troisième vague". Des preuves suffisantes ont été produites pour affirmer que des escadrons noirs de la mort sont organisés et payés par des extrémistes blancs avec le plein appui des forces de sécurité sud-africaine. Ces escadrons sont encouragés par l'odieux climat né de la vente d'armes aux Blancs dans le but de provoquer une effusion de sang. Pour la seule année 1989, plus de deux millions de fusils ont été vendus à l'ensemble de la communauté blanche.*

Nous apprécions les informations selon lesquelles les dirigeants représentant un large éventail de politiciens africains noirs en Afrique du Sud se sont réunis la semaine dernière à Johannesburg, sous les auspices de l'archevêque Tutu, pour tenter d'insaurer un climat de tolérance mutuelle et de mettre un terme à la violence entre les diverses factions, violence qui constitue depuis longtemps déjà un fléau pour les communautés noires sud-africaines. La délégation du Ghana voudrait saisir cette occasion pour demander qu'un processus de réconciliation à tous les niveaux soit engagé. Nous prions également les différents dirigeants noirs d'user de leur influence modératrice auprès de leurs partisans. A cette étape déterminante de la lutte contre l'apartheid, les Sud-africains noirs ne peuvent disperser leur énergie dans des luttes de faction et des actes de violence insensés qui ne peuvent qu'alimenter les forces du racisme blanc. L'objectif de ces forces est de faire échouer le processus de paix et d'entraver tous les efforts destinés à établir un nouveau régime politique en Afrique du Sud.

Alors que nous abordons le XXI^e siècle, le démantèlement de l'apartheid sera l'une des principales tâches à laquelle devront s'atteler les Nations Unies. Afin d'atteindre cet objectif la communauté internationale ne doit pas donner l'impression de renier son engagement sacré, engagement pris clairement le 14 décembre 1989 lorsque l'Assemblée générale a adopté par consensus un document historique - la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe.

* Le Président assume la présidence.

M. Dumevi (Ghana)

A cet égard, le Gouvernement de l'Afrique du Sud a également une responsabilité très claire. Nous demandons à M. De Klerk et à son gouvernement d'accélérer le processus de transformation et de supprimer toutes les lois de l'apartheid encore en vigueur. Ce faisant, le Gouvernement sud-africain créerait un climat propice à l'accélération de l'intégration d'une grande partie des Sud-africains dans les principaux courants d'affaires de ce pays.

Nous sommes tout à fait conscients des difficultés existantes. Cependant, l'Afrique du Sud ne sera acceptée sans réserve au sein de la communauté internationale en tant que partenaire à part entière dans notre recherche collective pour un monde juste et libre que lorsque l'apartheid aura été complètement aboli et qu'une Afrique du Sud démocratique non raciale aura vu le jour. Une Afrique du Sud où la couleur de la peau cessera d'être une condition pour l'intégration sans réserve de tout citoyen dans la vie politique et sociale du pays. Il s'agit là d'un appel et d'un défi. L'Histoire attend de voir sur quelle voie s'engagera la communauté mondiale en ce qui concerne cette triste et affligeante question.

La séance est levée à 13 h 10.

